

PROTOCOLE SANITAIRE - COVID 19

PISCINE MUNICIPALE CHARLY KIRAKOSSIAN

Dans le cadre du plan de prévention contre le Covid 19 au sein de l'établissement, la capacité d'accueil du public sera limitée à 50 personnes.

Tout enfant ou adulte présentant des signes respiratoires ou digestifs ne devra pas accéder à l'établissement.

Avant de rentrer dans l'établissement :

- Port du masque obligatoire
- La désinfection des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire dès l'entrée
- Pas plus de 4 personnes (ou une famille) à la fois dans le hall d'accueil
- Lorsque cela est possible, privilégier le port du maillot avant l'arrivée à la piscine.

A l'entrée de l'établissement :

- L'accès au vestiaire se fera obligatoirement avec les pieds déchaussés et les chaussures à la main y compris pour le parent accompagnateur d'un enfant en Ecole de natation.
- L'accès se fera côté gauche, côté Messieurs et la sortie côté Dames « **Attention vestiaire Mixte** ».
- Possibilité de rentrer dans le vestiaire 10 minutes avant le début de son créneau
- Douche savonnée obligatoire
- Utilisation des casiers interdite, tous les effets personnels devront être apportés au bord du bassin dans un sac (chaussures y compris)
- Penser à passer aux toilettes avant d'accéder au bassin

Accès au bord du bassin et accès à l'eau :

- Suivre le marquage au sol et dépôt des sacs dans les zones dédiées au bord du bassin
- Port du bonnet obligatoire
- Obligation de respecter le sens de circulation dans les lignes d'eau
- Eviter de stationner au bout des lignes

A la sortie de l'eau et de l'établissement :

- Suivre le cheminement indiqué pour se diriger vers le vestiaire de rhabillage (il est strictement interdit de revenir vers le vestiaire d'arrivée)
- Limiter le temps de passage sous la douche à la sortie pour ne pas encombrer le vestiaire.
- Remettre son masque après le rhabillage
- Il faut se chausser obligatoirement dans la zone dédiée à cet usage
- Possibilité de rester 10 minutes maximum dans les vestiaires après la séance
- Attention les filles les sèches cheveux sont condamnés

Dans le cadre des cours d'apprentissage et ou des activités associatives des jeunes enfants :

- Les parents devront attendre leurs enfants en dehors de l'établissement et non dans le hall d'accueil de la piscine.